

Nombre de membres

En exercice : 59

Présent-e-s : 55

Représenté-e-s : 4

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS****SEANCE DU 26 JANVIER 2009**

L'an deux mille neuf, le lundi vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du mardi vingt janvier, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Sarah OUAJA OK
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
M. Jacques MEYER
Mme Laurence DELVINCOURT
Mme Virginie COEZ
M. Ali AISSAOUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
M. Jacques COHEN
Mme Mireille WOJNAROWSKI
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
Mme Nadia ABID
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
Mme Jeannine DAVIS
M. Francis HENON
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
Mme Marie-Thérèse MONNOT
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
M. Cédric LATTUADA
Mme Marie-Françoise MILLET
M. Alain BISTEUR
Mme Saïda BERTHELOT
M. Serge ESCOUTE
Mme Sandrine LEBEL
M. Gilbert BARABAN
Mme Catherine VAUTRIN
M. Jean-Marie BEAUPUY
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Johanna TOUZEL
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Benjamin DEVELEY
Mme Elizabeth VASSEUR

Étaient représentés :

Mme Joëlle MACQUART a donné pouvoir à M. Vincent THIERRY
M. Hassan ERRETTAT a donné pouvoir à M. Eric QUENARD
M. Olivier NOSTRY a donné pouvoir à M. Alain BISTEUR
Mme Claude VERDIERE a donné pouvoir à M. Dominique BUNEL

Secrétaire :

Nathalie MALMBERG

Vice Secrétaire :

Elizabeth VASSEUR

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-2,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et notamment ses titres 1^{er} et II,

Vu le décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et notamment son titre 1^{er},

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget, et notamment son article 15,

Vu les demandes de subventions présentées par diverses associations, personnes morales assimilées,

Considérant l'examen de ces demandes par les différentes commissions,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions,

Considérant qu'il convient de répondre aux demandes de subventions afin d'assurer la continuité des activités offertes aux habitants,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- 1) d'attribuer les subventions aux organismes et associations ci-après désignés et selon les modalités figurant notamment sur les notifications ;
- 2) d'adopter en conséquence le dispositif budgétaire suivant pour ces opérations :

Dépense Recette	Budget	Code fonctionnel	Article	Programme	Montant
Dépense	Principal		6574		28 864,00 €

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la
Maire : qui atteste, en outre, que le compte
rendu de la séance dans laquelle a été prise la
présente délibération a été affiché à la porte de
la Mairie le : 27 janvier 2009



Adeline Hazan

Adeline HAZAN
Maire de Reims

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

28 JAN. 2009



Courrier - Arrivée**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**Subvention à caractère divers

D 836	Association Rémoise des Membres de la Légion d'Honneur - à titre exceptionnel	600,00 €
	Dépense à imputer sur le crédit ouvert au code fonctionnel 024.1 article 6574 du Budget 2009	

Congrès et assemblées générales

Sp 286	Les Hommes Grenouilles de Champagne - à titre exceptionnel	180,00 €
S 308	Jardins Associatifs de la Communauté d'Agglomération de Reims - à titre exceptionnel	306,00 €
T 324	Comité de Jumelage Reims - Aix-la-Chapelle - à titre exceptionnel	306,00 €
S 376	Association des Décorés du Travail de Reims et Environs - à titre exceptionnel	306,00 €
Dico 730	Syndicat des Pêcheurs de Reims et de sa Région - à titre exceptionnel	306,00 €
C 2870	Arts Loisirs et Culture à Reims - à titre exceptionnel	306,00 €
DiCo 3505	Mutuelle Générale des Cheminots - à titre exceptionnel	204,00 €
E 3782	Centre Régional de Documentation Pédagogique - à titre exceptionnel	2 500,00 €
Sa 6733	Association Française des Hémophiles Comité Champagne Ardenne - à titre exceptionnel	6 000,00 €
C 7233	Cyber Langues - à titre exceptionnel	500,00 €
E 7239	Association de Moyens de l'ISNAR - IMG - à titre exceptionnel	4 000,00 €
	Dépense totale à imputer sur le crédit ouvert au code fonctionnel 90.8 article 6574 du Budget 2009.....	14 914,00 €

Subventions aux Associations d'Etudiants

E 3029	Association de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines - à titre exceptionnel	600,00 €
Sa 5729	Asiatown - à titre exceptionnel	800,00 €
	Dépense totale à imputer sur le crédit ouvert au code fonctionnel 23.0 article 6574 du Budget 2009	1 400,00 €

Subventions à caractère sportif

Sp 3935	Reims Association Croix Rouge pour l'Animation et la Promotion Patinage - à titre exceptionnel	2 200,00 €
Sp 7269	Ligue de Champagne Ardenne de Sport Adapté - à titre exceptionnel	1 500,00 €
	Dépense totale à imputer sur le crédit ouvert au code fonctionnel 40.4 article 6574 du Budget 2009	3 700,00 €

Subventions à caractère social

	Help Doctors - à titre exceptionnel.....	1 500,00 €
	Médecins du Monde - à titre exceptionnel	6 000,00 €
	Dépense totale à imputer sur le crédit ouvert au code fonctionnel 520.3 article 6574 du Budget 2009	7 500,00 €

Subvention à caractère économique

Eco 3777	Société de Biologie de Reims - à titre exceptionnel	750,00 €
	Dépense à imputer sur le crédit ouvert au code fonctionnel 90.7 article 6574 du Budget 2009	